

Publié le 16/10/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P416_2024

Date : 14/10/2024

OBJET : Appel à projet Natura 2000 - Demande de financement auprès de la Région via des fonds FEDER pour la collecte des macro-déchets sur le secteur de Montebourg

Exposé

Dans le cadre de sa compétence « collecte raisonnée des macros-déchets », le Cotentin poursuit sa démarche de ramassage manuel et sélectif des déchets de plage conformément à la méthode préconisée par le Conseil départemental de La Manche dans son guide pratique.

A ce titre, le Cotentin fait réaliser par des entreprises et des structures d'insertion des collectes de façon adaptée aux enjeux écologiques de chaque site.

Dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet Natura 2000 lancé par la Région Normandie, le Cotentin peut bénéficier d'un financement à hauteur de 100 % sur le linéaire éligible Natura 2000 du secteur de Montebourg sur la période 2024-2028 via le programme FEDER.

A ce jour, un contrat signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) permet de bénéficier de financement pour les collectes de macro déchets sur les plages du Cotentin jusqu'à fin 2024.

Afin de pouvoir obtenir une prise en charge des dépenses éligibles Natura 2000, après échange avec l'AESN, il est proposé que l'appel de fond sur l'année 2024 ne comprenne pas de zone Natura 2000 du secteur de Montebourg.

Le nouveau contrat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie sera renouvelé pour la période 2025-2027 et prendra en compte ces modifications.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de l'environnement,

Considérant l'appel à projet « Natura 2000 » lancé par la Région Normandie,

Considérant la décision de Bureau n°B012_2024 du 21 mars 2024 approuvant le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'appel à projet Natura 2000 de la Région pour la collecte des macro déchets lancé par la Région Normandie,

Décide

- **De solliciter** les financements auprès de la Région Normandie via des fonds FEDER dans le cadre de son appel à projet Natura 2000,
- **D'approuver** le projet et son plan de financement prévisionnel annexé,
- **De solliciter** les financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de la collecte raisonnée des macro-déchets pour la période 2025-2027,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

Calendrier traitement linéaire du secteur Montebourg

	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Modalités	Haut et bas de plage		Bas de plage uniquement				Haut et bas de plage				

2024	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb de passages	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Coût par passage	990,00 €	990,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €
Coût total	990,00 €	990,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	992,00 €	992,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €	496,00 €

2025	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb de passages	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Coût par passage	1 039,50 €	1 039,50 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €
Coût total	1 039,50 €	1 039,50 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	1 041,60 €	1 041,60 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €	520,80 €

2026	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb de passages	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Coût par passage	1 091,48 €	1 091,48 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €
Coût total	1 091,48 €	1 091,48 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	1 093,68 €	1 093,68 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €	546,84 €

2027	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb de passages	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Coût par passage	1 146,05 €	1 146,05 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €
Coût total	1 146,05 €	1 146,05 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	1 148,36 €	1 148,36 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €	574,18 €

2028	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nb de passages	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
Coût par passage	1 203,35 €	1 203,35 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €
Coût total	1 203,35 €	1 203,35 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	1 205,78 €	1 205,78 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €	602,89 €

	2024	2025	2026	2027	2028	Total contrat
Coût total ramassages	7 436,00 €	7 807,80 €	8 198,19 €	8 608,10 €	9 038,50 €	41 088,59 €
Proportion contrat Natura 2000	5 941,36 €	6 238,43 €	6 550,35 €	6 877,87 €	7 221,77 €	32 829,79 €

Secteur	Commune	Zones d'intervention	Linéaire total ramassé (en ml)	Linéaire en Natura MCB (en ml)	% de plage en Natura	Nom de l'élément engagé
Montebourg	Lestre	ZIE Lestre	2165	2165	100,0 %	
	Quinéville	ZIS Quinéville	1328	641	48,3 %	
	Fontenay-sur-Mer	ZIS Fontenay-sur-Mer	625	625	100,0 %	
	Saint-Marcouf	ZIS Saint-Marcouf	2764	2069	74,9 %	
Total			6882	5500	79,9 %	